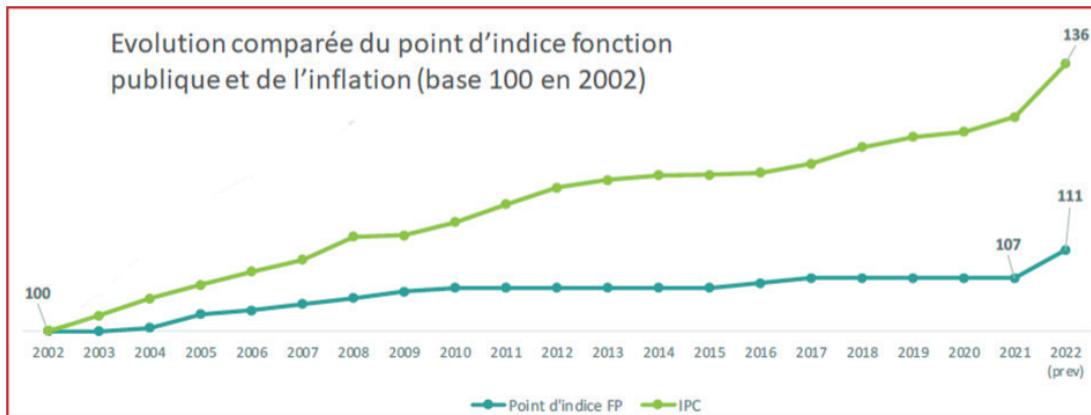


La CGT revendique une augmentation générale des rémunérations à la CDC !

Dès le 6 septembre, des négociations sur le pouvoir d'achat s'ouvrent à la CDC



La direction veut négocier sur le pouvoir d'achat !

Ça tombe bien la CGT aussi, et sur un minimum de 8 axes d'améliorations pérennes du pouvoir d'achat :

- **Une augmentation générale des rémunérations** à hauteur de l'inflation à 6,8% : cela se traduit pour les fonctionnaires par une augmentation de 3,5% de l'indice et de 11,75% de la PFT, et pour les salariés par une augmentation de 6,8% de l'indice.
- **Une prise en charge à 100% des abonnements transport en commun, l'augmentation de l'indemnité mobilité durable, et une plus forte participation à l'achat ou à la location de vélo et trottinette électrique, des aides hautement RSE** qui s'inscrivent dans la politique de la CDC.
- **Une plus forte subvention de la restauration :**
 - Une meilleure **prise en charge par l'employeur du repas** avec augmentation de sa part de 6,8% pour chaque tranche.
 - **Augmentation à 10€ du ticket restaurant** avec prise en charge par l'employeur du complément.
 - **Attribution de ticket restaurant pour les jours en télétravail** pour tous.

- **Une harmonisation et une revalorisation du supplément familial** par l'attribution de complément au SFT fonction publique. Actuellement en fonction de la catégorie ou du statut l'indemnité pour un enfant est de 2,29€ à 32,29€, pour 3 enfants de 189,45€ à 293,43€ : la CGT revendique pour un enfant 50€, 2 enfants 130€, 3 enfants 300€ et 230€ par enfant supplémentaire.
- **Une augmentation de la subvention aux œuvres sociales du COSOG** frappé aussi par l'inflation et la diminution moyenne des rémunérations, pour un taux de 3,75% de la masse salariale.
- **L'ouverture aux salariés du dispositif d'épargne chèques vacances abondé par la CDC**, aujourd'hui réservé aux fonctionnaires (dispositif complémentaire à celui des chèques vacances du COSOG).
- **Une prise en charge de la complémentaire santé et prévoyance** des fonctionnaires comme la CDC le fait pour les salariés.
- Une révision de tous les plafonds concernant les **frais professionnels** et mise en place d'un **montant forfaitaire** pour ceux qui le souhaitent.

Sans oublier :

- Le paiement de toutes les heures écrêtées en heures supplémentaires
- Le versement à 100% des PVO atteintes
- Et **UNE PRIME SPECIALE POUVOIR D'ACHAT** de 6 000 €.

**La CGT portera
toutes ces revendications
pour le personnel !**

Plus sur <https://cgtcdc.reference-syndicale.fr/>

